Image not found or type unknown

Déclarer un décès au Portugal

Par **alice v**, le **03/04/2017** à **17:30**

bonjour
mon père est décédé en mai 2016, en France.
il est né au Portugal mais était de nationalité Française par naturalisation.
est-il exact que c'est à la famille de faire la déclaration aux services portugais ?(obito).
A l'état civil de la ville où il est décédé, ils m'ont dit que c'est l'état civil de Nantes qui se chargeait de ça et au consulat portugais ils affirment que c'est à nous de le faire, et ce dans les 90 jours, faute de quoi nous devons nous acquitter d'une amende.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés